



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE FITOU

CHARTRE DE DONNÉS DE LIVRES

Afin d'enrichir la collection de la bibliothèque municipale, nous acceptons avec gratitude les dons de livres, sous réserve qu'ils respectent les critères définis ci-dessous.

Conditions de dons :

Pour que votre don soit accepté, chaque livre doit impérativement :

- Être en **bon état général** :
 - Pas de pages manquantes, déchirées ou froissées
 - Pas de taches ni de salissures
 - Pas de ratures ni d'écritures (stylo, crayon, surlignage, etc.)
 - Pas de décoloration importante
- Livre **édité il y a moins de 20 ans**
- Livre **propre et complet**

Ne sont pas acceptés :

- Les ouvrages abîmés ou incomplets
- Les magazines, journaux, encyclopédies, manuels scolaires, CD, DVD, etc.
- Les objets autres que les livres

Modalités de dépôt :

Les dons doivent être déposés en mairie entre 9h et 12h du lundi au vendredi.

Informations importantes :

- Toute cession de livres est définitive.
- La mairie se réserve le droit d'intégrer ou non les ouvrages donnés à la collection de la bibliothèque.

 **Merci de votre compréhension et de votre contribution à la vie culturelle de Fitou.**

La Mairie de Fitou
Le 30 juillet 2025

